



Sécurité des dispositifs sans fil

Depuis une dizaine d'années, des millions de Canadiens en sont venus à se fier à la technologie des télécommunications sans fil, dont les téléphones cellulaires, les appareils portatifs et les ordinateurs portables.

Toutes ces applications dépendent du réseau de stations de base établi partout au pays pour transmettre les signaux radios nécessaires au fonctionnement de ces services. Les stations de base comprennent de l'équipement électronique et des antennes installés dans des immeubles ou sur des toits, des tours et des poteaux de ligne de transmission. Une tour de téléphonie cellulaire et un routeur sans fil sont des exemples de stations de base. Sans ces dispositifs, de nombreux objets qui font partie intégrante de notre vie quotidienne n'existeraient tout simplement pas. Comme les Canadiens sont de plus en plus branchés, il est primordial de maintenir leur confiance dans la sécurité de ces systèmes.

Lignes directrices de Santé Canada en matière d'énergie des radiofréquences (Code de sécurité 6)

Santé Canada est déterminé à protéger la santé et la sécurité des Canadiens. C'est pourquoi, il a élaboré des lignes directrices qui établissent des limites d'exposition humaine sécuritaire à l'énergie électromagnétique des dispositifs de radiofréquence, dont les téléphones cellulaires et les stations de base. Industrie Canada, l'organisme national de réglementation des télécommunications, exige que les niveaux de radiofréquences provenant des téléphones cellulaires et des tours de téléphonie cellulaire ne dépassent pas les seuils d'exposition établis par Santé Canada.



Au sujet des lignes directrices sur les radiofréquences de Santé Canada

- Santé Canada a établi des limites après avoir examiné les résultats de centaines d'études sur les effets biologiques des radiofréquences. Ces limites sont semblables à d'autres lignes directrices scientifiques internationales.
- Un groupe d'experts de la Société royale du Canada a évalué le Code et l'a jugé représentatif des données scientifiques actuelles.
- Les niveaux typiques de radiofréquences émises par les stations de base, dont les tours de téléphonie cellulaire, **sont des milliers de fois inférieurs aux limites** d'exposition humaine.
- Les limites d'exposition humaine s'appliquent à toute la population, y compris les aînés, les personnes souffrant de problèmes de santé, les enfants et les femmes enceintes, et permettent une exposition continue en tout temps.
- Santé Canada se fonde sur les données les plus récentes et les résultats probants des analyses documentaires effectuées par les scientifiques du Ministère pour confirmer que les limites d'exposition aux radiofréquences au Canada demeurent actuelles et valides.



Vivre à proximité de tours de téléphonie cellulaire est-il nocif pour la santé?

Dans la mesure où l'exposition respecte les limites établies dans les lignes directrices de Santé Canada, aucune donnée scientifique n'indique que les stations de base sont dangereuses pour le public.

Que fait Santé Canada pour s'assurer de la validité des lignes directrices?

La sécurité des dispositifs de communication sans fil, comme l'équipement Wi-Fi, les téléphones cellulaires, les BlackBerry et leurs infrastructures, y compris les stations de base, font constamment l'objet d'études partout dans le monde. Les scientifiques de Santé Canada

examinent sans cesse des études scientifiques dans ce domaine pour s'assurer que les lignes directrices protègent suffisamment la santé et la sécurité des Canadiens. Santé Canada participe aussi à l'élaboration de normes internationales et siège à des organismes consultatifs en plus d'effectuer de la recherche afin de pouvoir élaborer des recommandations sur la sécurité.

Des renseignements supplémentaires sur les limites sécuritaires sont fournis dans un document intitulé *Limites d'exposition humaine aux champs de radiofréquences électromagnétiques dans la gamme de fréquences de 3 kHz à 300 GHz*, communément appelé *Code de sécurité 6*. C'est le nom technique du document de Santé Canada qui précise les niveaux maximums recommandés d'exposition humaine aux radiofréquences provenant de dispositifs émettant des radiations.

Vous trouverez ces renseignements et autres sur le site Web de Santé Canada :

www.santecanada.gc.ca/radiation